

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES

Service : Administration générale
Réf : PC/IV/CB/VG/NT D2026-005
Tel : 06.17.57.89.13

D-SMPC:2026/06

Objet : Renouvellement de l'adhésion à l'association Forêt Méditerranéenne pour l'année 2026

Le président du syndicat mixte du Pays des Cévennes,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération CS2020_03_05 du comité syndical du Pays Cévennes du 22 juillet 2020 portant délégations du comité syndical au président dans les conditions prévues à l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération CS2020_04_04 du comité syndical du Pays des Cévennes du 23 septembre 2020 portant adhésion du syndicat mixte du Pays des Cévennes à l'association Forêt Méditerranéenne,

Vu les statuts de l'association Forêt Méditerranéenne,

Considérant que l'association Forêt Méditerranéenne a pour vocation de favoriser la diffusion des connaissances et les échanges d'informations sur les espaces naturels et forestiers méditerranéens, afin de faire reconnaître les spécificités des forêts méditerranéennes,

Considérant l'opportunité d'acquérir des connaissances à jour sur la forêt méditerranéenne et de les diffuser, afin d'exercer les missions d'élaboration, d'animation et de promotion du projet de développement forestier confiées au Pays des Cévennes, dans le cadre de sa charte forestière de territoire,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

Le syndicat mixte du Pays des Cévennes renouvelle son adhésion pour l'année 2026 à l'association Forêt Méditerranéenne représentée par son président, M. Charles DEREIX et dont le siège social est situé 14 rue Louis Astouin - 13002 Marseille.

ARTICLE 2 :

La cotisation annuelle est fixée à 85 € (quatre-vingt cinq euros) et est prévue au budget 2026.

ARTICLE 3 :

Monsieur le président du syndicat mixte du Pays des Cévennes et Monsieur le receveur communautaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.



Alès, le 5 MAR. 2026

Le président du syndicat mixte
du Pays des Cévennes

Christophe RIVENQ